

Agrément Vacances
Adaptées Organisées
N° 2009-02 VA-PH



Vacances Adaptées vous propose...

HIVER 2011



www.cappicardie.com

Agrément Tourisme 060970001

CAP PICARDIE EST UNE ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901.

ELLE A ETE CREEE PAR DES PROFESSIONNELS QUI ONT ACQUIS PAR LA PRATIQUE UNE LONGUE EXPERIENCE DES VACANCES ADAPTEES.

NOS OBJECTIFS :

- ① OPTIMISER LE TEMPS DE VACANCES AVEC LES POSSIBILITES ET LES DESIRS DES VACANCIERS.**
- ② UTILISER LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE LES VACANCES POUR L'INTEGRATION.**
- ③ AVOIR A L'ESPRIT QU'IL FAUT LEUR GARANTIR DES SEJOURS DYNAMIQUES ET ATTRAYANTS EN RESTANT DANS LE CADRE DE LEUR BUDGET.**

LA CAPACITE D'ACCUEIL DE NOS SEJOURS VARIE DE 7 À 38 VACANCIERS.

NOTRE ENCADREMENT SE COMPOSE DE PERSONNEL DIPLOME POUR LE POSTE DE DIRECTION, DE MONITEURS EDUCATEURS ET D'ETUDIANTS EN SCIENCES HUMAINES, EXPERIMENTES DANS LES SEJOURS DE VACANCES ADAPTEES.

NOS TARIFS, TRÈS ETUDIES, SONT CALCULES AU PRIX DE REVIENT POUR UNE PRESTATION DE QUALITE.

LE CHOIX DU SEJOUR :

IL DOIT ETRE EFFECTUE COMPTE TENU DES INDICATIONS PORTES POUR CHAQUE SEJOUR.

PAR EXPERIENCE, NOUS SAVONS QUE LA CONSTITUTION DE GROUPES HOMOGENES EST LE FACTEUR INDISPENSABLE A LA REUSSITE DES SEJOURS.

AFIN DE VOUS FACILITER LA TÂCHE POUR EFFECTUER VOTRE CHOIX, AIDEZ-VOUS DE LA FICHE D'AUTONOMIE INCLUSE DANS CE CATALOGUE .EN CAS DE DOUTE, CONTACTEZ-NOUS.

NOUS POUVONS VOUS RENCONTRER CHEZ VOUS POUR PARLER DE VOS PROJETS RECIPROQUES ET COMPLEMENTAIRES.

**ASSOCIATION LOI 1901
PARUTION JOURNAL OFFICIEL LE
21/02/1990 : N°4 703 276
URSSAF CREIL-60188342101
Agrément Vacances Adaptées
Organisées n° 2009-02 VA-PH**



CAP PICARDIE Vacances Adaptées

POUR INFO

Nous n'avons
plus de fax

Pour rappel, notre mail :
cap.picardie@hotmail.fr

EDITO

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous trouverez ci joint le catalogue des séjours d'hiver.

Nous vous proposons 6 lieux de séjours dont 4 dans les Alpes, 1 en Alsace et 1 dans le Puy de Dôme.

Le transport est inclus dans les prix pour les séjours.

La direction et l'animation seront assurées par notre encadrement de cet été.

Nos formules d'accueil :

Formule 1 : Nous proposons 4 lieux en groupe de 40 vacanciers et 1 en groupe de 35 vacanciers dans des maisons spacieuses et confortables où tout est pris en charge par le personnel.

Formule 2 : 1 séjour en petit groupe de 14 personnes toujours en gîte de type familial où vous participerez à la vie quotidienne avec les encadrants.

Pour les sorties et les loisirs extérieurs, nos groupes seront limités à 7 vacanciers et 2 animateurs pour une meilleure intégration.

Nous vous rappelons qu'en raison du succès que rencontre nos séjours, il est préférable de **réserver votre séjour le plus tôt possible (à savoir entre le 10 septembre et le 15 octobre)**, pour que nous puissions satisfaire votre demande en matière de lieu.

L'argent de poche devra être versé en même temps que les arrhes.

En effet, malgré une date limite, nous nous apercevons que 1 vacancier sur 4 se retrouve sans argent de poche sur son séjour ce qui est dommageable pour ce dernier.

Nous vous rappelons que cette année la **garantie annulation** de séjour est incluse dans le prix de séjour. **Elle couvre l'annulation intervenant avant le séjour.** Vous noterez « qu'elle ne s'exerce pas au cours du voyage ou du séjour » selon le contrat de la MAIF.

L'assurance interruption de séjour devra être contractée par vos soins.

Enfin vous voudrez bien noter notre changement d'adresse. En effet, après 3 années de recherche, nous avons pu trouver des locaux plus spacieux pour le stockage de nos bureaux.

Vous remerciant de votre confiance, veuillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Restant à votre disposition, nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Pour L'équipe Le Directeur
LAMAND Laurent

Adresse Boîte Postale

CAP PICARDIE
B.P. 18
60600 CLERMONT

Adresse Postale

CAP PICARDIE
529 rue de l'Empire
Gicourt
60600 AGNETZ

L'INSCRIPTION

La procédure d'inscription pour être sûr de bénéficier d'une place dans le séjour de votre choix est la suivante :

1. réserver par téléphone
2. confirmer par courrier ou par mail dans la journée suivant votre appel
3. nous vous faisons parvenir un bon de réservation à nous retourner signé et corrigé si nécessaire
4. confirmer par l'envoi du dossier (au centre du catalogue) plus les arrhes **(200 €)** + l'argent de poche **dans les 10 jours ouvrables (2 semaines)** pour une réservation définitive

L'inscription doit comprendre :

- **Le dossier d'inscription (présent dans ce catalogue)**
- **1 photo d'identité récente**
- **le rapport de comportement**
- **les photocopies des attestations :**
 - **de sécurité sociale**
 - **de mutuelle**
 - **des dernières ordonnances**
 - **de la carte d'invalidité.**

Nous nous réservons le droit de refuser une inscription à la réception du dossier si le séjour ne nous semble pas adapté au vacancier inscrit.

Nous ne voulons pas de la CARTE VITALE.

Nous avançons les frais médicaux et nous vous demanderons le remboursement à la fin du séjour.

Le rapport de comportement devra être le plus précis possible pour aider nos animateurs à appréhender la psychologie du vacancier

Tout dossier non reçu 45 jours avant le départ libère la place réservée.

PAIEMENT DU SEJOUR

Le solde est à envoyer au plus tard **1 mois avant le début du séjour**.

Si le vacancier rencontre des problèmes de paiement, nous sommes à votre disposition pour mettre en place un paiement échelonné.

Les règlements de séjour se font :

* **Par chèque libellé à l'ordre de CAP PICARDIE à envoyer à l'adresse suivante :**
CAP PICARDIE-529 Rue de l'Empire-GICOURT-60600 AGNETZ

* **Par virement sur notre compte :**

CAISSE D'EPARGNE

Code Banque : 18025

Code Guichet : 20800

Compte : 08 101 776 971 31

Nos prix prennent en compte : l'hébergement, l'encadrement, le transport (minibus+car), la restauration, les activités et visites, l'assurance annulation (si souscrite).

Ne sont pas prévues : les dépenses personnelles (souvenirs, cartes...).

ARGENT DE POCHE

L'argent de poche concerne les dépenses personnelles (cadeaux pour la famille, cartes, souvenirs, tabac, pot à l'extérieur...).

Nous recommandons une somme **d'environ 15 € par semaine de séjour**.

FUMEURS : Merci de corriger en conséquence si le vacancier est fumeur.

Pour les vacanciers moyennement ou peu autonomes qui ne gèrent pas seul leur argent, nous vous conseillons de nous envoyer par chèque, virement ou mandat les sommes allouées **en même temps que les arrhes**.

En effet, malgré une date limite, nous nous apercevons que 1 vacancier sur 4 se retrouve sans argent de poche sur son séjour ce qui est dommageable pour son séjour.

Elles seront gérées par les responsables des séjours en fonction des besoins de chaque vacancier et selon vos recommandations.

Toute somme dépensée sera justifiée au retour par une feuille *gestion argent de poche (justificatif à partir de 10 euros)*.

Les vacanciers plus autonomes pourront aussi s'ils le désirent confier leur argent aux responsables de séjour qui le garderont sous leur responsabilité et leur remettra selon leurs demandes.

Nous ne pourrions être tenus responsable de la perte d'argent qui ne nous aura pas été confié avant le départ.

Nos équipes d'encadrement ne pourront pas accepter d'argent le jour du départ.

L'argent confié au vacancier ce jour sera sous sa seule responsabilité durant le transport.

EVALUER L'AUTONOMIE

Nous souhaitons particulièrement constituer des groupes les plus cohérents possible pour ne pas pénaliser certains par rapport aux autres durant le séjour.
C'est pourquoi nous distinguons trois catégories :

1° Personne autonome

Ces vacanciers s'assument seuls au point de vue des actes de la vie quotidienne : ils se lavent seuls, s'habillent seuls, gèrent leur linge et leur argent...).

Ils vivent souvent seuls en appartement et sont suivis par leur famille ou un service d'accompagnement.

2° Personne de moyenne autonomie

Ces vacanciers sont relativement autonome dans les actes de la vie quotidienne mais ont besoin d'une aide dans certaines démarches.

Ils doivent être surveillés, peuvent sortir seul ou non, gèrent ou non leur argent de poche. Ce sont des personnes vivant en foyer et/ou travaillant en CAT.

3° Personne de faible autonomie

Ces vacanciers ont besoin d'une aide constante, ils sont peu à pas autonomes dans les actes de la vie quotidienne.

Ils doivent être particulièrement surveillés, ne doivent pas sortir seuls. Ils ne gèrent pas leur argent de poche.

Nous vous remercions de remplir la fiche d'inscription et le rapport de comportement le plus exactement possible.

N'hésitez pas à nous fournir le plus de renseignements possibles au sujet du vacancier ce qui nous permettra de mieux le connaître, et de rendre son séjour le plus intéressant pour lui.

PILULIERS JETABLES

Depuis l'Eté 2008, nous fonctionnons avec des piluliers jetables.

Le système mis en place est le suivant :

La préparation des piluliers incombe à un professionnel de santé habilité (médecin, pharmacien, infirmier).

Il s'agit d'assurer la sécurité sanitaire des personnes dont nous avons la responsabilité durant le séjour. Nous devons appréhender ensemble cette responsabilité.

La distribution sera contrôlée par un système de fiches internes de prise du traitement

- 1 pilulier hebdomadaire préparé pour la semaine **52 du 24/12/2011 au 28/12/2011**

- 1 pilulier hebdomadaire préparé pour la semaine **53 du 29/12/2011 au 02/01/2012**

Vous pouvez vous mettre en contact avec :

MAD Dose

Groupe MLS Technologie

542 avenue Franklin Delanoo Roosevelt - ZIA

62400 BETHUNE

Tél. : 03.21.56.29.30

Fax : 03.21.56.44.07

Mail : mad-dose@orange.fr

Ceci n'est qu'une suggestion. Vous pouvez choisir le fournisseur ou pharmacien qui vous convient.

INFOS DEPART

Environ 1 mois avant le départ, vous recevrez les documents suivants :

- les infos départs c'est-à-dire la date, l'heure et l'adresse de départ et de retour
- l'adresse d'hébergement
- la liste vêtue
- les consignes de départ

LES TRANSPORTS

Nous proposons une prise en charge individualisée en car au sein de votre établissement à partir de 10 vacanciers minimum et sur une même date de départ.

Nous en informer dès l'inscription pour l'organisation de nos lignes de transport.

TRANSPORT PREVUS :
À partir de 10 personnes

Aller : **Vendredi 23 Décembre 2011**

et

Retour : **Lundi 2 Janvier 2012**

ville	dptt	lieu
AMIENS	80	Mégacité - Rond Point de la Licorne
ARRAS	62	Parking Sortie 15 « ARRAS WANCOURT »
CREIL	60	Parking gare SNCF
CIRES LES MELLO	60	Foyer Le Verger
FLEVILLE DEVANT NANCY	54	Place de l'Hôtel de Ville
LILLE	59	33 Rue de Tournai
PARIS	75	Paris Parc des Expositions - Porte de VERSAILLES
VALENCIENNES	59	Place Poterne
SAINT QUENTIN	02	Péage Sortie 10

Pour d'autres lieux de départ, n'hésitez pas à nous consulter.

NOTE AUX FAMILLES ET FOYERS

Suite au décret n° 2005-1759 du 29 Décembre 2005 relatif à l'agrément « Vacances Adaptées Organisées » complété par la circulaire n°DGAS/SD3/2006/190 du 28 Avril 2006, les organismes de vacances adaptées se doivent d'obtenir un agrément auprès de la préfecture de régions.

Notre numéro d'agrément est le : **2009-02 VA-PH**

A faire circuler parmi vos équipes, merci.

CONSEILS PRATIQUES POUR LE DEPART

LES MEDICAMENTS

- * Pour le jour du départ, mettre les médicaments du midi et du soir dans deux enveloppes distinctes. Noter le nom et le séjour du vacancier dessus.
- * En cas de traitement médical, fournir l'ordonnance ou sa photocopie jointe au traitement dans la valise.
- * Mettre le nombre de piluliers hebdomadaires (jetables ou non) nécessaires à la durée du séjour **DANS LA VALISE (et non a l'extérieur)**.
- * Les piluliers doivent être **IMPERATIVEMENT** dans la valise.

SOINS INFIRMIERS DURANT LE SEJOUR

- Si l'un de vos résidents a besoin de soins infirmiers quotidiens durant le séjour et/ou le jour de l'arrivée, merci de vous mettre en contact avec une infirmière pour prendre les rendez vous nécessaires.
 - Nous vous enverrons alors un imprimé « SOINS INFIRMIERS DURANT LE SEJOUR » à remplir et à nous retourner
 - Sur cet imprimé vous communiquerez :
 - les dates
 - les heures
 - les coordonnées du professionnel (infirmier ou autre) : un numéro de mobile est impératif
- Ces coordonnées et renseignements sont nécessaires afin de prévenir en cas de retard le jour de l'arrivée si des soins sont prévus ce jour.

L'ARGENT DE POCHE

Notre règle est de ne pas avoir d'espèces lors du voyage pour éviter pertes et vols. Donc l'argent de poche sera transmis **à l'inscription en même temps que les arrhes** à l'association par :

- * Chèque à l'ordre de CAP PICARDIE
- * Virement
- * Mandat

Tout chèque, mandat ou virement arrivant après cette date ne sera pas pris en compte. Le vacancier n'aura donc pas d'argent de poche pour le séjour.

Les responsables de lignes et animateurs qui se trouvent aux points de ramassage ont pour consigne de n'accepter aucune somme en liquide le jour du départ !

LA VALISE

S'il vous plaît, veuillez **RASSEMBLER TOUS VOS EFFETS PERSONNELS DANS UN SEUL BAGAGE**.

Le linge doit être étiqueté

La valise sera munie d'une étiquette indiquant le nom et le prénom du vacancier, son établissement et le lieu de séjour.

Merci de bien vouloir enlever les étiquettes concernant un séjour précédent.

DIVERS

Pensez à assurer l'appareillage buccal, auditif, etc., les vêtements ; cette assurance se contracte personnellement.

Si vous avez des informations à transmettre au Responsable du séjour, vous devez **le faire par écrit et l'adresser à CAP PICARDIE**, courrier qui sera joint au dossier d'inscription; les animateurs qui réceptionnent les vacanciers n'étant pas les mêmes qui seront sur place.

40 Vacanciers

NOEL

Vendredi 23 Décembre 2011
au Lundi 2 Janvier 2012

1 Directeur
1 Cuisinier
8 Animateurs
1 Animateur
Polyvalent

Public concerné : 1-2

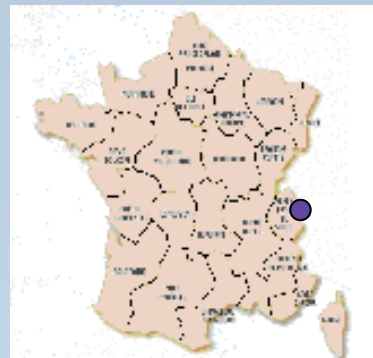
Couples possibles

Pas d'accueil de personnes en Fauteuil ou Déambulateur



CRUSEILLES

Haute Savoie (74)



- ◇ **Transport sur place:** 2 Minibus
Transport aller/retour : car grand tourisme
- ◇ **Situation géographique :**
Cruseilles est un bourg de 4.000 habitants a une altitude de 783 mètres entre Genève et Annecy, au pied du Mont Salève d'où le point de vue panoramique est exceptionnel.
- ◇ **Hébergement :** Complexe de 3 unités sur le même espace.
- ◇ **Description du lieu :**
Intérieur:
Notre hébergement se compose de 3 unités avec un complexe restauration self service, et de deux hébergements distincts pour 55 personnes.
Escaliers d'accès à l'étage (pas de fauteuil roulant)
Extérieur :
Un grand espace à 200 mètres du centre ville.

Prix du séjour

Transport compris
Assurance annulation incluse

920 €

Arrhes

200 €

à verser sous

14 jours après l'inscription

Adhésion association (si le vacancier n'est pas venu cet été)

8 euros

Argent de poche à verser en même temps que les arrhes

Activités à la carte selon le choix des vacanciers sur place parmi les activités suivantes

- ◇ Découverte de la région entre le Mont Salève et le massif de la Mandallaz, les villes de Genève, Annecy, Saint Julien en Genevoix,
- ◇ Cinéma à Cruseilles,
- ◇ Centre Aquatique à Archamps et patinoire à Annecy,
- ◇ Musées, shopping à Annecy, St Julien et Genève.
- ◇ Ski de fond ou alpin (3 fois durant le séjour en fonction du nombre de skieurs éventuels), ballades en raquette au Mont Semnoz si la neige est présente.
- ◇ Préparation des réveillons de Noël et du Nouvel An

Pour une bonne intégration, nos sorties se dérouleront avec des groupes 7 vacanciers

35 Vacanciers

NOEL
Vendredi 23 Décembre 2011
au Lundi 2 Janvier 2012

1 Directeur
1 Cuisinier
7 Animateurs
1 Animateur
Polyvalent

Public concerné : 1-2
Pas d'accueil couples



GELLES

Le Puy de Dôme (63)



◇ **Transport sur place : 2 Minibus**
Transport aller/retour : car grand tourisme

◇ **Situation géographique :**
Au cœur du pays de Dôme, du puy de Sancy, situé à 860 mètres d'altitude. C'est un petit bourg qui vous permettra de découvrir l'Auvergne, Terre de source des volcans.

◇ **Hébergement :** Au centre du bourg, il est de très bonne qualité et agréable à vivre

◇ **Description du lieu :**

Intérieur:

Notre hébergement se compose de 12 chambres de 4 lits superposés, de plusieurs salles pour les loisirs, tout au rez de chaussée. **Pas de Fauteuil ou Déambulateur**

Extérieur :

Un grand espace vert est longé par une rivière. L'accès est immédiat à la campagne proche. Tous commerces sur place à 100 mètres.

Prix du séjour

Transport compris
Assurance annulation incluse
920 €

Arrhes
200 €

à verser sous

14 jours après l'inscription

Adhésion association (si le vacancier n'est pas venu cet été)
8 euros

Argent de poche à verser en même temps que les arrhes

◇ **Activités :**

Découverte du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne, des plus jolis points de vue : Sancy, Dôme, Mont Dore si la neige est présente, possibilité de ski de fond et alpin (3 fois durant le séjour)

Shopping à Clermont-Ferrand, piscine, visite de la ville...

SUR PLACE : Veillées, soirées dansantes, jeux d'intérieur, jeux de groupe et la préparation des réveillons de Noël et du Nouvel An.

40 Vacanciers

NOEL
Vendredi 23 Décembre 2011
au Lundi 02 Janvier 2012

1 Directeur
1 Cuisinier
8 Animateurs
1 Animateur
Polyvalent

Public concerné : 1-2

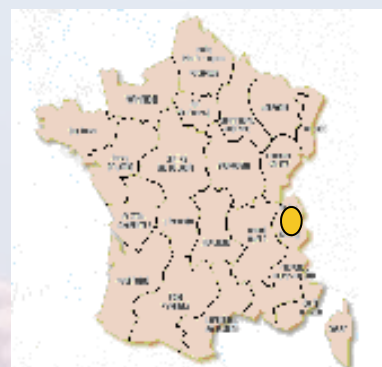
Couples possibles

Pas d'accueil de personnes en Fauteuil ou Déambulateur



MARGENCEL

Haute Savoie (74)



◇ **Transport sur place : 2 Minibus**
Transport aller/retour : car grand tourisme

◇ **Situation géographique :**

Margencel est une commune rurale de 1500 habitants, au coeur du Chablais. Ce village, constitué de nombreux hameaux, se situe sur la moraine sud du Lac Léman, qui en fait un site privilégié, entre le Lac Léman et les Préalpes

◇ **Description du lieu :**

La Maison Familiale met à notre disposition le bâtiment abritant les chambres ainsi que le bâtiment où se trouvent la cuisine et la salle à manger.

Le self a une capacité d'accueil d'environ 80-90 personnes. La cuisine est entièrement équipée par du matériel neuf et aux normes d'accueil de groupes

Le foyer de l'internat regroupe différentes salles d'activité dont la salle de réunion qui permet d'accueillir de 50 à 60 personnes. Une salle télé, deux tables de Ping-pong ainsi que 2 Baby-foot sont disponibles.

Les chambres sont individuelles ou doubles. Chaque chambre est équipée d'une salle de bain comprenant toilettes, lavabo et douche. Chambres à l'étage (**pas d'accueil de personnes en fauteuil**)

Prix du séjour

Transport compris
Assurance annulation incluse
920€

Arrhes
200 €
à verser sous
14 jours après l'inscription

Adhésion association (si le vacancier n'est pas venu cet été)
8 euros

Argent de poche à verser en même temps que les arrhes

Activités à la carte selon le choix des vacanciers sur place parmi les activités suivantes:

- * Luge, Raquette sur place (1 à 2 fois durant le séjour)
- * Station de BERNEX sous la dent d'Oche
- * Ski Alpin (3 fois durant le séjour en fonction du nombre de skieurs éventuels)
- * Sortie Shopping et Ballade à Thonon, Annemasse et Genève
- * Ballade au Lac Léman (4 km : 20 minutes à pied de la maison familiale ou 5 minutes en voiture)
- * Cinéma
- * Piscine

40 Vacanciers

NOEL
Vendredi 23 Décembre 2011
au Lundi 2 Janvier 2012

1 Directeur
1 Cuisinier
1 Animateur
Polyvalent
8 Animateurs

Public concerné : 1-2

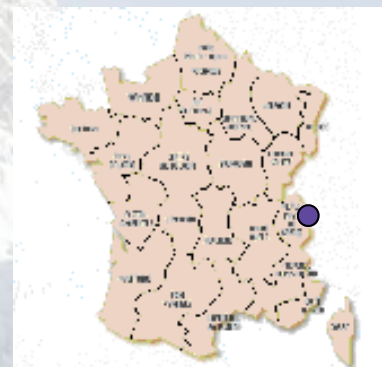
Pas d'accueil couples

Pas d'accueil de personne en Fauteuil ou Déambulateur



SALLANCHES

Haute Savoie (74)



◇ **Transport sur place : 2 Minibus**
Transport aller/retour : car grand tourisme

◇ **Situation géographique :**
Sallanches est situé dans la haute vallée de l'Arve aux portes du Mont Blanc près des stations de Combloux (10 km) et Megève (13 km) à une altitude de 551 mètres en Rhône-Alpes

◇ **Hébergement :** Maison Familiale Rurale

◇ **Description du lieu :**

Intérieur:

Notre hébergement se compose de 11 chambres de 3, 4 ou 6 lits, 1 salle de détente et 2 salles à manger.

Accès à l'étage par un escalier (pas de fauteuil roulant)

Extérieur :

Située à la sortie de la ville, les commerces sont à 10 minutes à pied, à 200 mètres.

Prix du séjour

Transport compris
Assurance annulation incluse
920 €

Arrhes

200 €

à verser sous

14 jours après l'inscription

Adhésion association (si le vacancier n'est pas venu cet été)
8 euros

Argent de poche à verser en même temps que les arrhes

Activités à la carte selon le choix des vacanciers sur place parmi les activités suivantes:

Ski de fond, ski alpin (3 fois durant le séjour) pour ceux qui le souhaitent à la station de Combloux ou Cordon si bien sûr la neige est présente.

Raquettes, luge, patinoire, bowling, descente aux flambeaux, ballade à traîneaux à cheval à Megève. Visite en ville du musée dans le château de Sallanches.

A proximité du centre ville, nous pourrons profiter de la piscine, du cinéma et de la patinoire. Shopping à Megève, Saint Gervais, Chamonix.

SUR PLACE : Veillées, soirées dansantes, jeux d'intérieur, jeux de groupe et bien sûr la préparation des réveillons de Noël et du Nouvel An

14 Vacanciers

NOEL

Vendredi 23 Décembre 2011
au Lundi 2 Janvier 2012

**1 Responsable
3 Animateurs**

Public concerné : **1-2**

2 couples possibles

Participation à la vie quotidienne

Pas d'accueil de Personnes en Fauteuil ou Déambulateur



VILLE Bas Rhin (67)

◇ **Transport** : 2 Minibus sur place

◇ **Description du lieu** :

Un grand gîte en sortie de Bourg tout équipé comportant une cuisine professionnelle et 7 chambres de capacités variables. Très bien aménagé, il est attenant à la MJC.

Situation géographique :

Villé est un bourg alsacien situé à 25 km d'Obernai et de Sélestat proche des superbes paysages de la route des vins.

A 50 Km de Strasbourg, blotti au coeur d'une Vallée verdoyante et aux confluents des 2 Giessen d'Urbeis et de Steige, Villé apparaît comme un havre de sérénité. A l'écart des grands axes, la cité a su préserver sa douceur de vivre et ses belles maisons de maître

Prix du séjour

Transport compris

Assurance annulation incluse

940 €

Arrhes

200 €

à verser sous

14 jours après l'inscription

Adhésion association (si le vacancier n'est pas venu cet été)
8 euros

**Argent de poche à verser
en même temps que les
arrhes**

◇ **Loisirs selon votre souhait**

* Découverte de l'Alsace avec les marchés de Noël très connus et très fréquentés depuis STRASBOURG, COLMAR, RIBEAUVILLE, OBERNAI, BARR....

* Vous apprécierez les illuminations de Noël particulièrement jolies dans cette belle région.

* Si la neige est présente, possibilité de skier au Champ du Feu (17 km) (1 à 2 fois durant le séjour en fonction du nombre de skieurs éventuels)

* Vous participerez à la préparation des réveillons de Noël et du jour de l'An

Nouveau

38
Vacanciers

NOEL
Du Mercredi 23 Décembre 2011
au Lundi 02 Janvier 2012

1 Directeur
1 Cuisinier
8 Animateurs
1 Animateur
Polyvalent

Public concerné : 1-2

1 Couple possible

Pas d'accueil de personne en Fauteuil ou Déambulateur



VULBENS
Haute Savoie (74)



◇ **Transport sur place : 2 Minibus**
Transport aller/retour : car grand tourisme

◇ **Situation géographique :**
Vulbens est une petite commune de 1.000 habitants à 5 km de la frontière Suisse et à l'Ouest du département de la Haute Savoie.

◇ **Hébergement :** Maison Familiale neuve

◇ **Description du lieu :**
Répartis sur deux bâtiment d'habitation confortables
25Chambres de 1 à 3 lits à l'étage (**pas d'accueil de personnes en fauteuil**)

Prix du séjour

Transport compris
Assurance annulation incluse
920 €

Arrhes
200 €
à verser sous
14 jours après l'inscription

Adhésion association (si le vacancier n'est pas venu cet été)
8 euros

Argent de poche à verser en même temps que les arrhes

◇ **Activités : à la carte selon le choix des vacanciers parmi les activités suivantes**

- * Ski de Fond, Raquette selon l'enneigement
- * Luge
- * Patinoire à Annecy
- * Cinéma à Bellegarde ou Archamps
- * Shopping à Genève et Annecy

SUR PLACE : Veillées dansantes, jeux de groupe ou temps libre selon le souhait du vacancier.

Préparation des réveillons de Noël et du Nouvel An.

INSCRIPTIONS INTERNET

Pour vous faciliter la tâche, les dossiers peuvent être remplis en ligne sur notre site www.cappicardie.com

Cela évite de remplir les dossiers chaque année ; il faut simplement les actualiser

Sur le site cliquez sur INSCRIPTION



Pour une nouvelle inscription :

Cliquer sur « s'inscrire »

Exemple :

Identifiant : CHARLESDUPONT (à respecter en MAJUSCULES)

Email : charles.dupont@hotmail.fr

Mot de passe : CHARLES60 (à respecter en MAJUSCULES)

Donc pour une connection avec identifiant et mot de passe déjà créés,

Saisir votre identifiant

Saisir votre mot de passe

Puis cliquer sur « se connecter »

Ce qu'il faut savoir : il faut créer un « mon compte » par vacancier

Identifiant : Pour les foyers ayant plusieurs vacanciers à inscrire, l'identifiant sera par exemple le NOMPRENOM du vacancier

Ces dossiers restent ensuite en ligne d'une année sur l'autre

Vous pourrez actualiser le dossier d'inscription ou rapport de comportement, le compléter, simplement changer le séjour ou même la photo

Moins de rédaction écrite pour vous d'une année sur l'autre, et pour nous une meilleure lisibilité des rapports de comportement qui s'étoffent et sont précieux pour nos équipes



DOSSIER D'INSCRIPTION

Ce dossier vaut pour inscription définitive

**PHOTO
RECENTE
OBLIGATOIRE**

Merci

CAP PICARDIE Vacances Adaptées
03 44 50 68 31
cap.picardie.lamand@wanadoo.fr

529 Rue de l'Empire-GICOURT
60600 AGNETZ

avec ARRHES = 200 € + Argent de Poche :€
+ adhésion annuelle de 8 EUROS, sur le même chèque *

DATE LIMITE D'ENVOI:

**dans les 15 jours ouvrables suivant l'inscription
à détacher ou photocopier**

DATES:	du:	vendredi 23 décembre 2011
	au:	lundi 2 janvier 2012

LIEU DE SEJOUR :

Lieu de DEPART choisi:

Lieu de RETOUR choisi:
(voir les propositions dans le catalogue)

IDENTIQUE

LE VACANCIER

NOM
PRENOM
N° SECURITE SOCIALE
DATE ET LIEU DE NAISSANCE
TELEPHONE

NOM ETABLISSEMENT D'ORIGINE OU FAMILLE:

NOM + PRENOM
CHEF DE SERVICE:
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
TELEPHONE (fixe)
ADRESSE MAIL@.....
PORTABLE INDISPENSABLE

POUR ENVOYER LES HORAIRES

POUR ENVOYER LA LISTE VETURE

NOM	NOM
PRENOM	PRENOM
ADRESSE	ADRESSE
CODE POSTAL	CODE POSTAL
VILLE	VILLE
TELEPHONE	TELEPHONE

TUTEUR

NOM
PRENOM
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
TELEPHONE
ADRESSE MAIL@.....

QUI SERA PREVENU EN CAS D'URGENCE

(Maladie, Accident, Problème lors du jour de départ et du retour)

NOM
PRENOM
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
TELEPHONE (fixe + faxe) +
ADRESSE MAIL@.....
PORTABLE INDISPENSABLE

ATTESTATION DU SIGNATAIRE:

Je soussigné:
agissant en qualité de:

déclare avoir pris connaissance des conditions générales incluses dans le catalogue CAP PICARDIE et autorise le responsable du séjour de vacances, après consultation d'un médecin, en cas d'urgence, à faire donner tous les soins médicaux que nécessiterait l'état de santé du résident et déclare qu'il n'y a pas d'interdiction médicale à suivre les activités prévues dans le descriptif du séjour.

CERTIFIE EXACT, LU ET APPROUVE à

le.....

signature:

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
A REMPLIR OBLIGATOIREMENT**

NOM: _____

Prénom: _____

AUTONOMIE:	BONNE	<input type="checkbox"/>	GROUPE SANGUIN:
	MOYENNE	<input type="checkbox"/>	
	FAIBLE	<input type="checkbox"/>	
NATURE DU HANDICAP:			

TAILLE:	<input type="text"/>
POIDS:	<input type="text"/>
YEUX:	<input type="text"/>

QUOTIDIEN

SORTIE SEUL AUTORISEE OUI NON

TOILETTE SEUL(E) OUI NON

HABILLEMENT SEUL(E) OUI NON

MANGE SEUL OUI NON

GESTION DU TROUSSEAU OUI NON

SAIT COMPTER OUI NON

**ARGENT POCHE VERSE A L'ASSOCIATION
GERE SEUL DURANT LE SEJOUR** OUI NON

somme par semaine:

MOTRICITE

APPAREILLAGE SPECIFIQUE OUI NON

FATIGABILITE OUI NON

MONTER SUR UN LIT SUPERPOSE OUI NON

MONTER DES ESCALIERS OUI NON

EMPRUNTER UN ESCALIER ROULANT OUI NON

SOCIABILITE

	FACILE	DIFFICILE
RELATION ENCADREMENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	FACILE	DIFFICILE
RELATION GROUPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TROUBLES DU COMPORTEMENT	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
TROUBLE DU CARACTERE	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
EXPRESSION FACILE	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
COMPREHENSIF	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
COMPREHENSIBLE	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
(troubles de la parole)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

MEDICAL

HANDICAP MOTEUR OUI NON
(appelez nous car nos locations ont toutes un étage!)

APPAREILLAGE SPECIFIQUE (FAUTEUIL-DEAMBULATEUR)
Précisez: OUI NON

DIABETIQUE OUI NON
Si oui joindre tous renseignements nécessaires au dossier

INSULINO DEPENDANT OUI NON
Dextro **Fois par jour/semaine**

REGIME ALIMENTAIRE SPECIFIQUE OUI NON
Si oui joindre tous renseignements nécessaires au dossier

EPILEPSIE OUI NON
SI OUI, STABILISEE ? OUI NON
Si oui joindre tous renseignements nécessaires au dossier

CARDIAQUE OUI NON
Si oui joindre tous renseignements nécessaires au dossier

LES VACCINATIONS OBLIGATOIRES
SONT-ELLES A JOUR? OUI NON

antécédent PHLEBITE OUI NON

TROUBLES DE LA VUE OUI NON

TROUBLES DE L'OUÏE OUI NON

TROUBLES ALIMENTAIRES OUI NON

Précisez :

ALLERGIES OUI NON
Si oui
* MEDICAMENTEUSES OUI NON

nom du médicament :

* ALIMENTAIRES OUI NON

aliment(s) :

* AUTRE (précisez) :

SOINS INFIRMIERS PENDANT LE SEJOUR OUI NON
si oui nature précise de ces soins
dates des soins :

AUTRES:

FEMMES : CONTRACEPTION OUI NON
type:

INFORMATIONS IMPORTANTES

TENDANCE A FUGUER OUI NON

TRAITEMENT MEDICAL PERMANENT OUI NON

ENURESIE OUI NON
Si oui, aléze dans la valise, merci

ENCOPRESIE OUI NON
Si oui, aléze dans la valise, merci

ETHYLISME OUI NON

**VACANCES EN COUPLE
(dans la même chambre)** OUI NON
Si oui, avec qui ?
NOM: _____
Prénom: _____
lieu de vie: _____

EXPERIENCE LOISIRS

MARCHE PLUS DE 1 KM OUI NON

BAIGNADE AUTORISEE OUI NON

SAIT NAGER OUI NON

SAIT FAIRE DU VELO OUI NON

EST DEJA MONTE A CHEVAL OUI NON

SAIT SKIER : OUI NON
NIVEAU de SKI ALPIN
DEBUTANT
MOYEN
CONFIRME

SAIT SKIER : FOND
NIVEAU de SKI DE FOND
DEBUTANT
MOYEN
CONFIRME

DURANT LE SEJOUR

POURRA ÊTRE PRIS EN PHOTO* OUI NON

- SEUL OUI NON

- EN GROUPE OUI NON

* ces photos pourront être publiées sur notre site internet
Cette rubrique ne concerne pas les albums photo privés à destination des vacanciers

METHODE POUR LE TRAITEMENT
DANS UNE BOITE EN PLASTIQUE: PLACER **LE TRAITEMENT MEDICAL
LA POSOLOGIE
LE PILULIER OBLIGATOIRE** **LE TOUT PLACE DANS LA VALISE**

- Joindre:
+ une photocopie de l'ordonnance du traitement (la plus récente)
+ un courrier du médecin traitant sous pli cacheté "secret médical" résumant les problèmes médicaux,
les déficiences du vacancier, les précautions particulières...

AUTRES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE MEDICAL:



Rapport De Comportement

Coordonnées Foyer/Tuteur : (Émetteur du rapport)

NOM : PRENOM : FONCTION :

☎ **PORTABLE PERMANENCE OBLIGATOIRE** :/...../...../...../.....

☎ **FIXE** :/...../...../...../.....

☎ **FAX** :/...../...../...../.....

Ou

Coordonnées famille : (Émetteur du rapport)

NOM : PRENOM :

STATUT PAR RAPPORT AU VACANCIER :

☎ **PORTABLE OBLIGATOIRE**:/...../...../...../.....

☎ **FIXE**:/...../...../...../.....

☎ **FAX**:/...../...../...../.....

NOM Prénom:

Né(e) le :

Séjour CAP PICARDIE :

Situation Familiale :

Protection Juridique :

Mettez vous à la place de la personne qui ne connaît pas le vacancier et décrivez même ce qui vous paraît simple ou évident

Autonomie Personnelle :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vie Sociale :

.....

.....

.....

.....

.....

Activités :

.....

.....

.....

.....

.....

Comportement :

.....

.....

.....

.....

.....

Divers (TABAC.....) :

.....

.....

.....

.....

.....

NOM :

QUALITE :

DATE :

SIGNATURE :



SANTE –MEDICATIONS

Photo
d'identité
Récente

NOM : Prénom :

Séjour CAP PICARDIE :

Coordonnées Foyer/Famille : (Émetteur du rapport)

NOM : PRENOM : FONCTION :

☎ : **PORTABLE D'UN PERMANENT** :/...../...../...../.....

☎ : **FIXE** :/...../...../...../.....

☎ : **FAX** :/...../...../...../.....

Pathologie :

TRAITEMENT/POSOLOGIE

Ordonnance du : 2011

	NOM DU MEDICAMENT	MATIN	MIDI	SOIR	COUCHER
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

SOINS ou INJECTIONS PREVUS

	NOM DU MEDICAMENT	DATE	TRAITEMENT DANS LA VALISE (OUI ou NON)	TRAITEMENT A RETIRER EN PHARMACIE (OUI ou NON)
1				
2				
3				

DIABETE : Si le vacancier est diabétique, vous devez impérativement nous contacter à la rédaction de ce document pour que l'on convienne ensemble du protocole à mettre en place (surtout pour le jour de départ)

ANTECEDENTS MEDICAUX IMPORTANTS

Maladie (cardiopathie, phlébite...) ayant une incidence sur le quotidien

.....
.....
.....
.....

Accident, opération (récente ou ancienne) ayant une incidence sur le quotidien...

Date :

.....

Date :

.....

Date :

.....

Date :

.....

Date :

.....



ASSOCIATION CAP PICARDIE VACANCES ADAPTEE!
 Agrément Tourisme n° 060 97 0001
 15 PLACE VOHBURG
 60600 CLERMONT DE L'OISE
 TEL/FAX: 03 44 50 68 31

Nom vacancier:	
Prénom:	
Séjour :	
Date :	

Animateur référent durant le séjour: _____

FICHE INVENTAIRE DES EFFETS	NOMBRE	DESIGNATION	CONTRÔLE ARRIVEE	CONTRÔLE DEPART
-----------------------------	--------	-------------	------------------	-----------------

COUCHAGE	2	DRAPS		
	1	TAIE D'OREILLER ET/OU HOUSSE DE TRAVERSIN		
	OU	1 DUVET (+1 DRAP HOUSSE)		
	1	ALESE 90x190 CM		si eunurésie

PROPRETE	3	SERVIETTES		
	2	GANTS DE TOILETTE		
		SERVIETTES HYGIENIQUES		

DANS UNE TROUSSE	1	SAVONETTE		
	1	TUBE DENTIFRICE		
	1	BROSSE A DENT + GOBELET		
	1	PEIGNE		
	1	FLACON SHAMPOING		
		RASOIR		

LINGE DE CORPS	3	MAILLOTS DE CORPS		
	10	SLIPS OU CULOTTES		
	10	PAIRES DE CHAUSSETTES (dont trois en laine)		
	2	PYJAMAS		
	3	SOUTIENS-GORGE		

VETEMENTS	5	CHEMISETTES/TEE-SHIRTS/POLOS		
	3	PANTALONS (JEANS OU AUTRE)		
	1	SURVETEMENT		
	2	PULLS OU GILETS		
	1	IMPERMEABLE OU COUPE-VENT		
	1	ANORAK		
	1	PAIRE DE GANTS	hiver	

CHAUSSURES	ou	1	PAIRE DE CHAUSSURES DE VILLE		
		1	PAIRE DE CHAUSSURES DE MARCHÉ OU BASKETS		
		1	PAIRE DE PANTOUFLES		
		1	PAIRE APRES-SKI	hiver	

DIVERS	2	SERVIETTES DE TABLE		
	1	MAILLOT DE BAIN		
	1	SERVIETTE DE BAIN		
		LUNETTES DE SOLEIL	hiver	
		CREME SOLAIRE	hiver	
		MOUCHOIRS JETABLES		
		NECESSAIRE POUR LA CORRESPONDANCE		
		Appareil photo jetable	facultatif	

SANTE		PILULIERS HEBDOMADAIRES pour une personne sous traitement médical (nom au marqueur au dos)	OBLIGATOIRE		
--------------	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------	--	--

Les quantités indiquées sont les quantités recommandées. Prévoir du linge facile à entretenir.
N.B: NE PAS OUBLIER DE COMPTER LE LINGE PORTE LE JOUR DU DEPART !

CONSEIL:
 MALGRE NOTRE ATTENTION SUR PLACE, IL NE NOUS EST PAS POSSIBLE D'ASSURER LES VETEMENTS, L'APPAREILLAGE (buccal, auditif...) DE NOS VACANCIERS. CETTE ASSURANCE SE CONTRACTE A TITRE PERSONNEL. **MERCI D'Y PENSER.**

INDISPENSABLE: LE LINGE DOIT ETRE MARQUE. METTRE CETTE FICHE EN EVIDENCE DANS LE BAGAGE.
Le tout placé dans UNE VALISE OU UN SAC A DOS OU UN SAC PAR PERSONNE.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

EXTRAIT DU DECRET N°94-490 DU 15 JUIN 1994 PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI N°92-645 DU 13 JUILLET 1992 FIXANT LES CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITES RELATIVES A L'ORGANISATION ET A LA VENTE DE VOYAGES OU DE SEJOURS.

TITRE VI DE LA VENTE DE VOYAGES OU DE SEJOURS.

ART.95 - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa(a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

ART.96 - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1°La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés.

2°Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil.

3° les repas fournis.

4°La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.

5°Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas notamment de franchissement des frontières ainsi que leur délai d'accomplissement.

6°Les visites, excursions et autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix.

7°La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour, ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour, cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ.

8°Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte, à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde.

9°Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret.

10°Les conditions d'annulation de nature contractuelle.

11°Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après.

12°Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme.

13°L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

ART.97 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

ART.98 -Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1°Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant(ici : *Caisse D'épargne De Picardie*) et son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur.

2°la destination ou les destinations du voyage et en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates.

3°les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour.

4°Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil.

5° le nombre de repas fournis.

6°La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.

7°les visites, excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour.

8°le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après.

9° l'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjours lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou les prestations fournies.

10°Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour.

11°les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur.

12° les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamations qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à organisateur du voyage ou au prestataire de services concernés.

13° la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus.

14° les conditions d'annulation de nature contractuelle.

15° les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous.

16° les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus.

18° la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur.

19° l'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéro de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur.

b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

ART.99 - L'acheteur peut céder son contrat à un concessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat ne produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

ART.100 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse, qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou les devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

ART.101 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées -soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les deux parties.

Toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

ART.102 - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalités des sommes versées ; l'acheteur reçoit dans ce cas une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supporté si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

ART.103 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévues au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix.

-soit, s'il ne peut lui proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

CONDITIONS GENERALES

NOS SEJOURS SONT OUVERTS A TOUTE PERSONNE DEFICIENTE MENTALE HOMME OU FEMME DE PLUS DE DIX HUIT ANS, DE TOUTE PROFESSION, DE TOUTE CONDITION SOCIALE, DE TOUTE RELIGION.

ADHESION

TOUT PARTICIPANT À NOS SEJOURS DOIT ETRE ADHERENT A L'ASSOCIATION CAP PICARDIE ET RÉGLER UNE COTISATION ANNUELLE DE 8 EUROS (DE JANVIER A DECEMBRE).

INSCRIPTION ET RÈGLEMENT

LA RESERVATION DES SEJOURS EST ENREGISTREE À LA RECEPTION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION ACCOMPAGNEE DES ARRHES ET DE L'ADHESION À CAP PICARDIE.

TOUTE PARTICIPATION N'EST DEFINITIVE QU'À RECEPTION DU SOLDE DU SEJOUR QUI DOIT NOUS PARVENIR 20 JOURS AVANT LE DEPART.

NOS PRIX COMPRENNENT : LES FRAIS D'ORGANISATION, L'HEBERGEMENT, LA PENSION COMPLETE, L'ANIMATION, LES ACTIVITES DE LOISIRS, L'ENCADREMENT, LES ASSURANCES ET LE TRANSPORT INDIQUE, L'ASSURANCE ANNULATION.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS : L'ARGENT DE POCHE, LES FRAIS MEDICAUX, LES TRANSPORTS AUTRES QUE CEUX CITES DANS LE CATALOGUE OU EN DEHORS DES DATES INDIQUEES, L'ADHESION ANNUELLE.

L'ASSOCIATION EST ADHERENTE À L'A.N.C.V (AGREMENT N°059 670), CE QUI L'AUTORISE À PERCEVOIR DES CHEQUES VACANCES EN REGLEMENT PARTIEL OU TOTAL DES SEJOURS PROPOSES.

DES FACILITES DE PAIEMENT PEUVENT ETRE ACCORDEES APRÈS L'ETUDE DE CAS PARTICULIERS.

UN COMPTE RENDU DE SEJOUR SERA FOURNI AU RETOUR.

ANNULATION

DES FRAIS D'ANNULATION POURRONT ETRE RETENUS SUR LA TOTALITE DU SEJOUR :

-PLUS DE 45 JOURS AVANT LE DEPART :	50 %
-ENTRE 44 ET 11 JOURS AVANT LE DEPART :	80 %
-MOINS DE 10 JOURS AVANT LE DEPART :	100 %

CEPENDANT UN PARTICIPANT PEUT SE FAIRE REMPLACER SUR LE SEJOUR PAR UNE AUTRE PERSONNE.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA CONSENTI SI UNE PERSONNE QUITTE LE SEJOUR AVANT LA DATE PREVUE.

CHAQUE PARTICIPANT EST LIBRE DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE ANNULATION INTERRUPTION SEJOUR, DANS TOUS LES CAS, L'ADHESION RESTE ACQUISE A L'ASSOCIATION.

EN CAS D'ANNULATION DE NOTRE PART (INSUFFISANCE DE PARTICIPANTS, DIFFICULTES IMPREVUES) LE REMBOURSEMENT DES SOMMES VERSEES LIBERE CAP PICARDIE.

RESPONSABILITE

L'ASSOCIATION SE RESERVE LE DROIT DE RENVOYER, APRÈS AVOIR INFORME LA FAMILLE OU LE FOYER, UN PARTICIPANT DONT LE COMPORTEMENT METTRAIT EN DANGER SA PROPRE SECURITE, CELLE DES AUTRES OU LE BON DEROULEMENT DU SEJOUR. DANS CE CAS, L'INTEGRALITE DES FRAIS DE RAPATRIEMENT SERA A LA CHARGE DE LA PERSONNE CONCERNEE OU DE SON REPRESENTANT LEGAL ET AUCUN REMBOURSEMENT NE SAURAIT ETRE CONSENTI.

L'ASSOCIATION AGISSANT EN QUALITE D'ORGANISATEUR DE SEJOUR DE VACANCES EST CONDUITE A CHOISIR DIFFERENTS PRESTATAIRES DE SERVICES (transporteurs, loueurs de gîte...) POUR L'EXECUTION DE SES PROGRAMMES; SI EN CAS DE DEFAILLANCE D'UN PRESTATAIRE OU POUR DES RAISONS IMPERIEUSES (circonstances politiques, réquisitions, grèves, climat) NOUS NOUS TROUVIONS DANS L'OBLIGATION D'ANNULER TOUT OU PARTIE DES ENGAGEMENTS PREVUS, NOUS FERONS TOUT NOTRE POSSIBLE POUR LES REMPLACER PAR DES PRESTATIONS EQUIVALENTES.

L'ASSOCIATION DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE, DETERIORATION, VOLS D'OBJETS PERSONNELS OU D'ARGENT, À L'EXCEPTION DE CEUX QUI AURONT FAIT L'OBJET D'UN COURRIER DEMANDANT EXPRESSEMENT LEUR GARDE PAR LES RESPONSABLES DU GROUPE DE VACANCIERS.

POUR CHAQUE SEJOUR, IL EST DEMANDE DE VOUS MUNIR DE LA PHOTOCOPIE CERTIFIEE CONFORME DE VOS PAPIERS D'IDENTITE : CARTE D'IDENTITE, CARTE DE S.S, CARTE DE MUTUELLE, D'UNE ORDONNANCE MEDICALE EN CAS DE PERTE DE MEDICAMENTS OU POUR LE RENOUELEMENT DE CEUX-CI.

IL EST EGALEMENT NECESSAIRE DE NOUS FAIRE PARVENIR UN ORDONNANCIER. LES MEDICAMENTS SERONT PREPARES DANS LES 4 PILULIERS HEBDOMADAIRES PAR LES PERSONNES RESPONSABLES DANS LES FOYERS OU LA FAMILLE.

NOS ENCADRANTS N'ONT PAS LA COMPETENCE POUR LES PLACER DANS LES PILULIERS. SEULS, LES INFIRMIERS SERONT AUTORISES A LE FAIRE. AINSI, NOS ANIMATEURS SONT AUTORISES À LES DISTRIBUER.

ASSURANCE :

NOTRE ASSURANCE COUVRE TOUTES LES ACTIVITES ORGANISEES PAR L'ASSOCIATION, TOUT ADHERENT EN BENEFICIE PENDANT LA TOTALITE DU SEJOUR.

MAIF N°2028515 R

LA RESPONSABILITE CIVILE DEFENSE RECOURS, LES ACCIDENTS CORPORELS ET FRAIS DE RECHERCHE, L'ASSISTANCE RAPATRIEMENT EN CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT. DETAILS DES GARANTIES SUR DEMANDE.

EN CAS DE MALADIE NECESSITANT L'ARRET DU SEJOUR, DECES D'UN PROCHE PARENT, CETTE ASSURANCE COUVRIRA LE RETOUR A DOMICILE. CEPENDANT, LA PARTIE DU SEJOUR NON EFFECTUE NE SERA PAS REMBOURSEE PAR CAP PICARDIE. VOUS DEVEZ CONTACTER VOUS-MEME L'ASSURANCE INTERRUPTION DE SEJOUR.

A NOTER : CETTE ASSURANCE NE COUVRE PAS LE VOL OU LA PERTE D'EFFETS PERSONNELS, NI LES OBJETS DE VALEUR OU LES ESPECES. LE RAPATRIEMENT SANITAIRE EN CAS D'IMPOSSIBILITE, PAR LE PARTICIPANT DE SUIVRE LE SEJOUR.

FRAIS MEDICAUX

NOUS FERONS L'AVANCE ET VOUS ADRESSERONS LE MONTANT. APRÈS RECEPTION DU RÈGLEMENT, NOUS VOUS ADRESSERONS LA FEUILLE DE SOINS.

UNE PERMANENCE TELEPHONIQUE SERA ASSUREE PENDANT LES SEJOURS

NOTRE SITE INTERNET EST DESORMAIS DISPONIBLE À L'ADRESSE SUIVANTE :

www.cappicardie.com

Se Renseigner

Association CAP PICARDIE

529 Rue de l'Empire

GICOURT

60600 AGNETZ

☎ : 03.44.50.68.31

📞 : 06.80.22.45.21

💻 : cap.picardie@hotmail.fr

Site Internet : www.cappicardie.com

Bureau ouvert

Du lundi au vendredi

09 h 00 - 12 h 00

13 h 30 - 17 h 30

S'inscrire

- Réserver par téléphone
- **Confirmer** par courrier ou par mail
- Nous vous faisons parvenir un bon de réservation à nous retourner signée et corrigée si nécessaire
- Confirmer par l'envoi du dossier d'inscription à la fin du catalogue plus les arrhes dans les 10 jours ouvrables (2 semaines) pour une réservation définitive.